

Anti - T plus K

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1. Identification de la substance ou de la préparation :

Anti - T plus K

1.2. Utilisation de la substance/préparation :

Additif pour nettoyeurs industriels, application mécanique

1.3. Fabricant/fournisseur/importateur :

DE : Winterhalter Gastronom GmbH, Tettlinger Straße 72, D-88074 Meckenbeuren

Téléphone : +49 (0) 7542 / 402-0, Téléfax : +49 (0) 7542 / 402-187

CH : Winterhalter Gastronom AG, Hirschsprungstraße 4, CH-9464 Rüthi

Téléphone : +41 (0) 71 767 80 00, Téléfax : +41 (0) 71 767 80 60

AT : Winterhalter Gastronom Vertrieb und Service GmbH, Bayernstraße 405,

A-5072 Siezenheim Téléphone : +43 (0) 662 854565 ; Téléfax : +43 (0) 662 / 85456 - 514

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

DE : Giftinformationszentrum Nord (GIZ-Nord)

Téléphone : +49 (0) 551 / 19240

CH : Toxikologisches Informationszentrum Zürich

Téléphone : +41 (0) 44 / 251 51 51

AT : Vergiftungsinformationszentrale

Téléphone : +43 (0) 1 / 4064343

2. Composition/informations sur les composants

Ingrédients dangereux selon les directives GefStoffV/99/45/CE

Remarque : Les caractéristiques de dangerosité se rapportent aux propriétés des ingrédients purs, au marquage de la préparation (produit) - cf. chapitres 3 et 15. On trouvera le texte intégral des phrases R au chapitre 16.

Ingrédients dangereux :		%	Symboles	Phrases-R
CAS : 2893-78-9 EINECS : 220-767-7	acide dichlorisocyanique, sel de sodium-2H ₂ O	>30	O, Xn, Xi, N	8, 22, 31, 36/37, 50/53
CAS : 124-04-09 EINECS : 204-673-3	acide adipique, anhydride	5-15	Xi	36

3. Identification des dangers représentés par la préparation

Pour l'homme :

R 22

Nocif en cas d'ingestion.

R 31

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R 36/37

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R 50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Pour l'environnement : En cas d'emploi conforme : aucun

4. Premiers secours

Remarques générales :

Enlever immédiatement et évacuer de façon sûre tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après contact avec la peau :

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

Après contact avec les yeux :

Rincer abondamment avec beaucoup d'eau, paupières ouvertes (au moins 10 minutes) et consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion :

Rincer immédiatement la bouche et boire ensuite 1 verre d'eau.

Ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Anti - T plus K

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :

Vaporisation d'eau, mousse, poudre d'extinction, gaz carbonique. Adapter les mesures d'extinction au type d'incendie.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit, CO₂, poudre d'extinction

Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

Dioxyde de chlore et oxygène, cf. également chapitres 3 et 10.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu, en supplément au chapitre 8 :

Utiliser un appareil de protection respiratoire indépendant. Pour la lutte contre le feu, porter des vêtements de protection et des bottes de caoutchouc.

Remarques supplémentaires :

Refroidir au jet d'eau vaporisé les réservoirs menacés. Evacuer l'eau d'extinction contaminée conformément aux directives relatives au régime des eaux.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, en supplément au chapitre 8 :

Assurer une ventilation suffisante. Tenir éloignées les sources d'ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux superficielles, les eaux souterraines. En cas de pénétration dans les

égouts ou les eaux, prévenir l'administration compétente.

Méthodes de nettoyage/absorption :

Collecter mécaniquement le produit (par ex. balai) et l'évacuer de façon conforme.

Chasser les petits résidus avec beaucoup d'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation : Pas de mesures particulières en cas d'utilisation conforme.

7.2. Stockage : Stocker au frais et debout. Conserver le récipient bien fermé.
Classe de stockage selon système de l'union de l'industrie chimique (VCI) : 11

7.3. Utilisation(s) particulière(s) : -

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition

N° CAS	Désignation de la substance	Type	mg/m ³	ml/m ³
--	--	--	--	--

8.2. Contrôle de l'exposition

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1.1. Protection respiratoire

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1.2. Protection des mains

Gants de protection contre les produits chimiques en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile de la catégorie III, conformément à la norme EN 374. Veuillez noter les instructions du fabricant de gants relatives aux limites de perforation en tenant compte en particulier des conditions en

Anti - T plus K

présence sur le lieu de travail et des contraintes mécaniques, ainsi que de la durée de contact.
Bref contact avec les solutions diluées sans contrainte mécanique : gants en caoutchouc ou latex.

8.2.1.3. Protection des yeux

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1.4. Protection de la peau

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Inutile en cas d'utilisation conforme.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations générales

Aspect : pastille
Couleur : blanc
Odeur : spécifique au produit

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

PH (20° C) : env. 6-7 (1 %)
Point d'ébullition : non définie
Point d'éclair (° C) : sans objet
Inflammabilité : non définie
Dangers d'explosion : non définie
Propriétés comburantes : non définie
Pression de vapeur : non définie
Densité (20° C) g/cm³ : non définie
Hydrosolubilité (20° C) : soluble
Liposolubilité : non définie
Coefficient de partage : n-octanol/eau : non définie
Viscosité (20° C) mPa s : non définie
Densité de vapeur : non définie
Taux d'évaporation : non définie
Densité apparente g/l approx. : sans objet

9.3. Autres données

Réserve acide/alcaline : non définie

10. Stabilité et réactivité

10.1. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

10.2. Matières à éviter

Matières combustibles, composés organiques, composés contenant de l'azote, acides, hypochlorite de calcium, matières facilement chlorables et oxydables. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Gaz chloré

11. Informations toxicologiques

L'analyse des propriétés toxicologiques repose exclusivement sur les données des matières brutes et sur les critères de classification (méthode de calcul) de la directive européenne 1999/45/CE en vigueur. Pour la préparation, il n'existe aucune donnée de test. Les effets mentionnés aux chapitres 13 et 15 peuvent apparaître après contact avec le concentré du produit.

Anti - T plus K

12. Informations écologiques

12.1. **Ecotoxicité** Pas de données disponibles
12.2. **Mobilité** Pas de données disponibles

12.3. **Persistance et dégradabilité**

Tous les agents de surface contenus dans le produit satisfont aux valeurs requises dans le décret sur les détergents (CE) 648/2004 en ce qui concerne la biodégradabilité intégrale.

12.4. **Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles

12.5. **Effets nocifs divers** non attendus

12.6. **Autres remarques relatives à l'écologie**

L'analyse des propriétés du produit vis à vis de l'environnement repose exclusivement sur les données des matières brutes et sur les critères de classification (méthode de calcul) de la directive européenne 1999/45/CE en vigueur. Pour la préparation, il n'existe aucune donnée de test. Ne pas laisser pénétrer le concentrat dans les égouts, les eaux superficielles/les eaux souterraines. Quand les solutions diluées sont envoyées dans les égouts, il convient d'observer les prescriptions locales comme par ex. la valeur pH. Les fonctions des stations d'épuration publiques ne sont pas entravées par l'amenée de solutions suffisamment diluées dans la plage de valeur pH autorisée.

13. Considérations relatives à l'élimination

Résidus :

Elimination (incinération) correcte des résidus de produit par une entreprise homologuée, spécialisée dans l'évacuation des déchets.

EAK : 200129 Produits nettoyants contenant des substances dangereuses.

Emballages contaminés :

Vider intégralement les emballages contaminés en HDPE et les fermer ; ils peuvent être alors envoyés au recyclage ou mis en décharge ou incinérés.

Observer ce faisant les prescriptions locales. Uniquement pour la Suisse: Les emballages des produits lessiviels vides sont repris et débarrassés par votre revendeur Winterhalter.

14. Informations relatives au transport conformément à la classification propre aux modes de transport ADR/RID/IMDG-Code/IATA-DGR/ICAO-TI, à savoir :

Numéro ONU : 3077
Dénomination technique : Substances dangereuses pour l'environnement, solide, n.m.a. (acide dichlorisocyanique, sel de sodium-2F2O) en quantités restreintes.
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (dichlorisocyanuric acid, sodium salt 2 H2O2) limited quantity.
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Polluant marin : -
EmS : F-A, S-F
N° d'étiquette de danger : 9
Remarques : Suivant transport ADR comme quantité limitée (LQ 27 pour 3077 possible jusqu'à un emballage intérieur de max. 6 kg/extérieur 30 kg ; IATA : y911 ; IMDG : 5 kg).

Anti - T plus K

15. Prescriptions

Classification et marquage du produit livré

Conformément aux critères de la directive européenne 99/45/CE

Symbole(s) **Xn** Nocif
N Dangereux pour l'environnement
contient : Dichlorisocyanure de sodium 2H₂O >30 %

Remarques relatives aux dangers :

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de sécurité :

S 8 Stocker le récipient à l'abri de l'humidité.
S 26 Après contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.
S 41 En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Avertissements ou remarques supplémentaires :

Marquage spéc. de préparations spéc. Aucun
Prescriptions nationales (D) : WGK (classe de risque de pollution des eaux) = 2 - Pollue l'eau

16. Autres données

Texte intégral des phrases R mentionnées au chapitre 2

R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 36 Irritant pour les yeux.
R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ingrédients pour produits nettoyants conformément au décret sur les détergents CE 648/2004

> 30 % : agents de blanchiment chlorés.

Principes actifs dans les désinfectants et biocides :

Autres sources d'informations :

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience et décrivent notre produit dans le sens des éventuelles exigences de la protection du travail et de l'environnement, sans toutefois en garantir les caractéristiques de qualité spécifiques.

Les modifications essentielles relativement à la version précédente sont marquées d'un trait ⓘ.